

Cavalière, le 24 AOUT 2010

Monsieur le Député-Maire, *Cher Alain,*

Vous m'avez aimablement témoigné votre reconnaissance à l'occasion de ma présence à Grenoble après les violences inacceptables commises dans le département. Je vous en remercie.

Soyez assuré de tout l'intérêt que j'ai porté à vos remarques à ce sujet et à la proposition de loi que vous avez déposée à l'Assemblée Nationale visant à instaurer des peines minimales en matière de violences commises à l'encontre des dépositaires de la loi.

Il faut, en effet, mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour poursuivre et intensifier la lutte contre la délinquance afin de garantir la sécurité de nos concitoyens. Les violences, sous toutes leurs formes, sont contraires à nos valeurs républicaines et doivent être combattues sans relâche en tout point du territoire. Je l'ai rappelé à Grenoble.

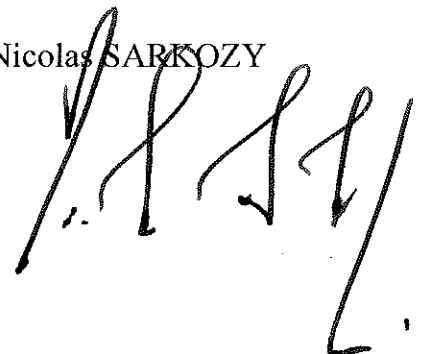
J'ai également annoncé le renforcement de divers dispositifs et, plus particulièrement, le port d'un bracelet électronique pour les multirécidivistes, ainsi que l'extension des peines planchers à toutes les formes de violences aggravées, notamment sur les personnes dépositaires de l'autorité publique. Ces mesures seront débattues au Parlement dès la rentrée. Aussi n'ai-je pas manqué de transmettre le texte de votre proposition, qui trouvera toute sa place dans les prochains débats, à Monsieur Brice HORTEFEUX, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Vous pouvez être convaincu de ma détermination à accompagner l'action du Gouvernement pour réprimer ces actes inqualifiables, prévenir la récurrence et apporter aux victimes la reconnaissance qui leur est due.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

avec toute mon amitié

Nicolas SARKOZY



Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND
Député de l'Isère
Conseiller Général
Maire de Crémieu
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP